Concours national d'accès aux écoles de management (CNAEM), Maroc

Session 2023, filière ECS

L'entreprise et son environnement

Ce que traite le sujet

- Sous-épreuve 1, dossier 1 : management
- Sous-épreuve 1, dossier 2 : gestion
- Sous-épreuve 2, dossier 1 : économie
- Sous-épreuve 2, dossier 2 : droit

Sujet reproduit sans retouche à partir de la page suivante.

Résumé des parties, chapitres de cours liés et autres années :
prepahelp.com/annales/cnaem/ecs/2023/entreprise

Prepa Help ne revendique aucun droit sur le sujet, propriété de l'organisateur du concours.

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE ET DE L'INNOVATION

المملكة المغربية
وزارة التعليم العالي
و البحث العلمي و الإبتكار

جامعة سيدي محمد بن عبد الله بفاس
UNIVERSITÉ SIDI MOHAMED BEN ABDELLAH DE FES
المدرسة الوطنية للتجارة و التسيير فاس

Présidence du CNAEM 2023

المدرسة الوطنية للتجارة والتسيير بفاس
ÉCOLE NATIONALE DE COMMERCE ET DE GESTION DE FES

Concours National d'Accès aux Écoles de Management CNAEM 2023

CNAEM 2023

Filière : ECS

Épreuve de : Entreprise et son environnement

Date et durée : Lundi 15 mai 2023 - 08h00 - 12h00

Consignes :

- Seule la calculatrice est autorisée.
- Réservez, dans le cahier de rédaction, des parties séparées pour chaque dossier. Numérotez les questions de chaque dossier traité.

- Cette épreuve comporte 8 pages au format A4, en plus de cette page de garde.

SOUS EPREUVE1 MANAEMENT-GESTION	
Dossier 1 : Management	Annexe 1.1 – L'Hexagone sectoriel de la société ***AFRIC INDUSTRIES*** Annexe 1.2 – Les avantages concurrentiels de la société ***AFRIC INDUSTRIES***
Dossier 2 : Gestion	Annexe 2.1 – Liste des comptes Annexe 2.2 – Bilan comptable d'***AFRIC INDUSTRIES*** au 31/12/2021 Annexe 2.3 – Informations relatives aux amortissements des ITMO
SOUS EPREUVE2 ECONOMIE- DROIT	
Dossier 1 : Économie	Annexe 3.1 – Ventilation du PIB du Maroc par types d'activités (2021) Annexe 3.2 – Identification des contraintes structurelles pesant sur la croissance marocaine Annexe 3.3 – Ressources et emplois de biens et services à prix courants (2021)
Dossier 2 : Droit	Annexe 4.1 – Les faits Annexe 4.2 – Règles de Droit

SOUS EPREUVE 1 : MANAGEMENT ET GESTION DE L'ENTREPRISE

Présentation de l'entreprise

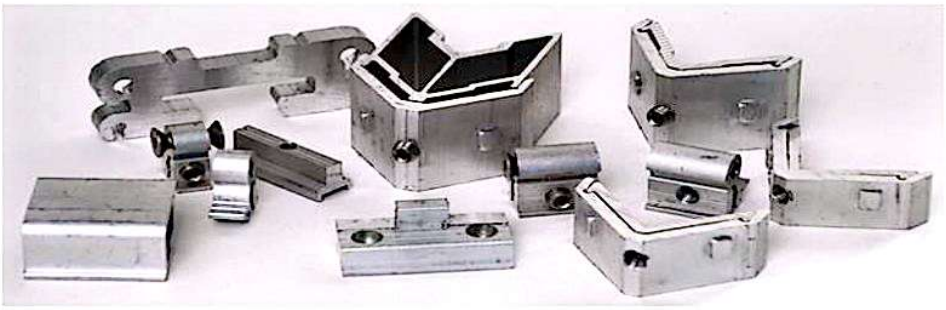
AFRIC INDUSTRIES

De la qualité naît la confiance

Créée en 1980, la société ***AFRIC INDUSTRIES*** se positionne en tant qu'acteur majeur sur le marché des papiers abrasifs flexibles. La Société ambitionne de se positionner au niveau de ce marché en tant qu'acteur structuré proposant des produits de qualité. Elle bénéficie d'une bonne image de marque auprès des consommateurs et d'une bonne maîtrise technologique.

En 2007, la Société s'engage dans politique de diversification et se dote d'une nouvelle unité dédiée à la fabrication de produits de menuiseries en aluminium. Le lancement de l'activité « Menuiserie Aluminium » représente le fruit d'une réflexion stratégique menée par la Société et ses actionnaires pour identifier les opportunités de développement d'une nouvelle branche de métier destinée à remplacer progressivement l'activité « Rubans Adhésifs » en déclin.





L'étude est composée de 2 dossiers :

Dossier 1 : Management
Dossier 2 : Gestion

Dossier 1 : Management

La direction de la société ***AFRIC INDUSTRIES*** sollicite vos compétences en management stratégique pour répondre à des questions qui la préoccupe particulièrement.

Travail à faire :

A partir de la présentation générale de l'entreprise, des annexes 1.1 et 1.2 et vos connaissances, répondez aux questions suivantes :

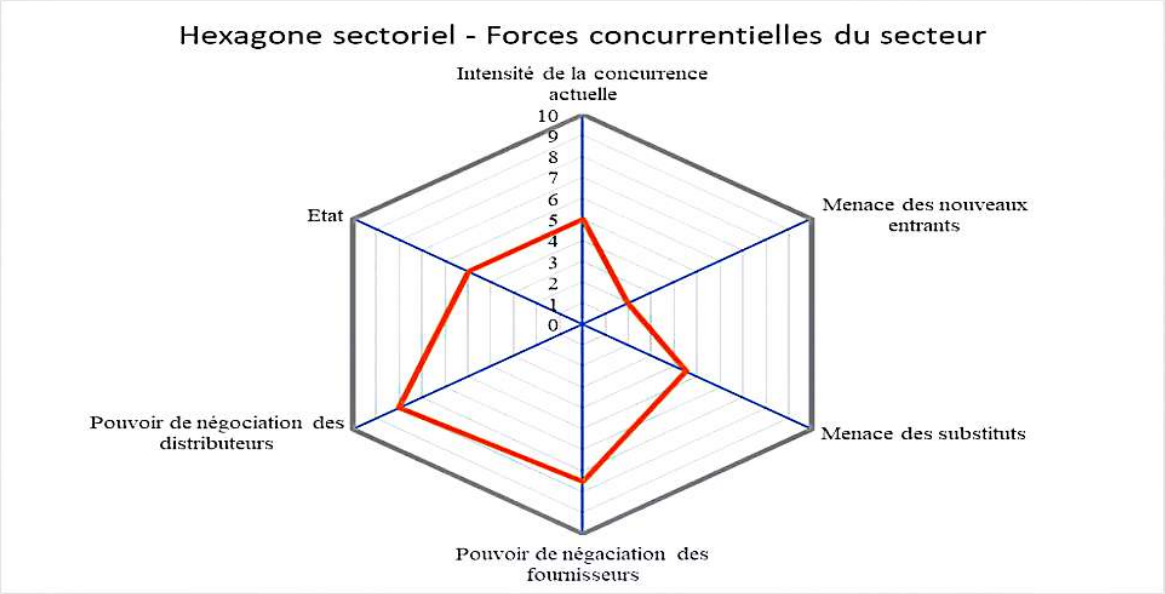
1. *Quelles sont les principales caractéristiques du micro-environnement de la société **AFRIC INDUSTRIES** ?*

2. *Présentez et expliquez les choix stratégiques de la société **AFRIC INDUSTRIES**.*

3. *Après avoir défini la notion de l'avantage concurrentiel, précisez la nature des avantages concurrentiels développés par la société **AFRIC INDUSTRIES**.*

Annexe 1.1 – L'Hexagone sectoriel (*Les 5 (+1) forces concurrentielles de Porter*) de la société *AFRIC INDUSTRIES*

Les forces concurrentielles sont évaluées de 0 à 10 (*0 : menace faible ; 10 : menace forte*) et la surface obtenue donne une indication sur les attraits de cette industrie : plus elle est réduite, moins l'industrie est soumise aux pressions concurrentielles et meilleure est la rentabilité attendue.



Annexe 1.2 – Les avantages concurrentiels de la société *AFRIC INDUSTRIES*

AFRIC INDUSTRIES occupe une position d'industriel de référence sur le marché des abrasifs au Maroc, bénéficiant de plusieurs avantages concurrentiels :

- ✓ La bonne image de marque dont bénéficie la Société à travers, notamment, sa marque phare « Mangouste » : ladite marque représente, en effet, une marque d'attrait et demeure fortement demandée par les professionnels ;
- ✓ Une offre de prix transparente ainsi qu'une politique promotionnelle cohérente : la stratégie commerciale d'***AFRIC INDUSTRIES*** s'appuie sur la proposition de remises tarifaires à ses clients selon les efforts consentis par ces derniers en termes de consistance des commandes et des délais de paiement ;
- ✓ L'expertise reconnue du management de la Société : le management de la Société dispose d'une expérience notoire au niveau du marché des abrasifs, soutenue notamment par une bonne connaissance des pratiques commerciales des concurrents ainsi qu'une bonne anticipation des évolutions des prix des matières premières et des tendances affichées par la demande.

La Société parvient donc, en capitalisant sur les avantages concurrentiels susmentionnés, à consolider un positionnement d'acteur majeur au niveau du marché des papiers abrasifs.

Source : https://www.ammc.ma/fr/espace-emetteurs/afric-industries-sa

Dossier 2 : Gestion

Ayant effectué un stage dans le service « Comptabilité et Finance » de la société ***AFRIC INDUSTRIES***, Le chef de service vous demande d'effectuer certaines vérifications sur des travaux comptables réalisés au 31/12/2021.

Travail à faire :

En vous appuyant sur les annexes de 2.1 à 2.3, répondez aux questions suivantes :

1. *Quel est le résultat comptable réalisé par l'entreprise AFRIC INDUSTRIES en 2021 ? Commentez la situation financière de l'entreprise au 31/12/2021.*

2. *Retrouvez le montant des dotations aux amortissements des ITMO de l'exercice 2021.*

3. *Présentez l'écriture comptable (relative à ces dotations) passée au journal du 31/12/2021.*

Annexe 2.1 – Liste des comptes

2833	Amortissements des installations techniques, matériel et outillage
28331	Amortissements des installations techniques
28332	Amortissements du matériel et outillage
28333	Amortissements des emballages récupérables identifiables
28338	Amortissements des autres installations techniques, matériel et outillage
6193	Dotations d'exploitation aux amortissements des immobilisations corporelles
61933	D.E.A. des installations techniques, matériel et outillage
61934	D.E.A. du matériel de transport

Annexe 2.2 – Bilan comptable au 31/12/2021 (en 1 000 DH)

Actif				Passif	
	Brut	**A&P**	**Net**		**Montant**
Immobilisations en non valeurs	**727**	**498**	**229**	**Capitaux propres**	**?**
Immobilisations incorporelles	**3 718**	**216**	**3 502**	Capital social ou personnel	*14 575*
Immobilisations corporelles	**26 087**	**24 108**	**1 979**	Réserve légale	*1 839*
Terrains	*864*	*392*	*472*	Autres réserves	*3 418*
Constructions	*7 363*	*6 706*	*657*	Report à nouveau	*20 449*
ITMO (1)	*12 780*	*12 566*	*214*	Résultat net de l'exercice	*?*
Matériel de transport	*2 122*	*1 622*	*500*	**Dettes de financement**	**-**
Mobilier et matériel de bureau	*2 825*	*2 696*	*129*	**Provisions durables pour risques et charges**	**-**
Autres immobilisations corporelles	*133*	*126*	*7*		
Immobilisations financières	**21 690**	**5 316**	**16 374**		
Total – Actif immobilisé	***52 222***	***30 138***	***22 084***	***Total-Financement permanent***	***?***
Stocks	**11 241**	**103**	**11 138**	**Dettes du passif circulant**	**8 432**
Créances de l'actif circulant	**17 643**	**-**	**17 643**	**Autres provisions pour risques et charges**	**8**
Titres et valeurs de placement	**1 355**	**-**	**1 355**		
Total-Actif circulant hors trésorerie	***30 239***	***103***	***30 136***	***Total-Passif circulant hors trésorerie***	***8 440***
Trésorerie-Actif	***1 769***	**-**	***1 769***	***Trésorerie-Passif***	-
TOTAL GENERAL	**84 230**	**30 241**	**53 989**	**TOTAL GENERAL**	**?**

(1) Installations techniques, matériel et outillage

Annexe 2.3 : Informations relatives aux amortissements des ITMO - En 1 000 DH

	Date d'acquisition	**Valeurs d'origine**	**Cumul des amortissements au 31/12/2021**
Equipement 1	01/07/2012	4 280	4 066
Equipement 2	01/04/2011	6 100	6 100
Equipement 3	01/01/2012	2 400	2 400
Total		**12 780**	**12 566**

N.B : La durée de vie probable des ITMO est de 10 ans.

SOUS EPREUVE 2 : ECONOMIE - DROIT

Dossier 1 : ECONOMIE

Travail à faire :

À partir de vos connaissances et des documents fournis en annexes de 3.1 à 3.3 vous répondez aux questions ci-dessous :

1. *Décrivez la structure de la production de l'économie marocaine en calculant et commentant la contribution relative de chacun des trois secteurs de l'économie (primaire, secondaire et tertiaire) ?*

2. *Comment participent les deux facteurs "capital" et "travail" dans la croissance de la production de l'économie marocaine ?*

3. *Comment sont utilisées les ressources de l'économie marocaine en 2021.*

4. *Proposez une définition du terme "économie".*

Annexe 3.1 – Ventilation du PIB du Maroc par activités (2021)

Secteurs	Valeurs (Millions DH)	Pourcentage
Agriculture et sylviculture	145 272	12,6%
Pêche et aquaculture	9 287	0,8%
Extraction	21 749	1,9%
Industries manufacturières	197 024	17,1%
Distribution d'électricité, de gaz, de l'eau	44 113	3,8%
Construction	72 034	6,3%
Commerce de gros et de détail	129 473	11,2%
Transports et entreposage	38 916	3,4%
Activités d'hébergement et de restauration	30 384	2,6%
Activités financière et d'assurance	53 536	4,6%
Autres services	409 735	35,7%
Total	***1 151 523***	***100,0%***

Source : https://www.hcp.ma/

Annexe 3.2 – Identification des contraintes structurelles pesant sur la croissance marocaine

Entre 2001 et 2019, la croissance de la formation brute de capital fixe (+2,1% par an) a expliqué plus de 50 % de la croissance du PIB, reflétant l'effort massif de modernisation des infrastructures du pays grâce à l'investissement public. Les dividendes de cet investissement ont été cependant nettement inférieurs à ceux d'autres pays ayant fourni des efforts d'investissement comparables. Par exemple, alors qu'en moyenne la formation brute de capital fixe a représenté 29,2% du PIB marocain entre 2000 et 2017, contre 27,6% du PIB au Vietnam, la croissance du PIB de ce dernier a atteint 6,2 % en moyenne durant cette période, contre 4,3% au Maroc. Malgré la transition démographique en cours, la croissance du capital humain explique seulement 23 % de

la croissance (+1,1 % par an), du fait d'un taux d'inactivité élevé, en particulier chez les femmes et les jeunes. Enfin, la productivité totale des facteurs (PTF), principal déterminant du niveau de revenu des pays à long terme, est responsable de 26 % de la croissance totale (+ 1,1 % par an), et sa contribution a progressivement diminué au fil du temps.

Source : *Groupe de la Banque Mondiale-Région MENA-Rapport de suivi de la situation économique au Maroc-Automne 2021*

Annexe 3.3 – Ressources et emplois de biens et services à prix courants (2021)

	VALEUR (Millions DH)	**% TOTAL**
PIB	1 284 154	70,41%
Importations	539 602	29,59%
TOTAL DES RESSOURCES	**1 823 756**	**100 %**
Consommation finale intérieure, dont : *- administrations publiques :* *- ménages :*	1 002 066 *238 486* *763 580*	54,95%
Formation Brute du Capital Fixe (F.B.C.F)	346 877	19,02%
Variation des stocks	49 847	2,73%
Exportations	424 966	23,30%
TOTAL DES EMPLOIS	**1 823 756**	**100 %**

Source : https://www.hcp.ma/

Dossier 2 : Droit

Le service juridique de la société ***AFRIC INDUSTRIES*** vous consulte à propos du cas d'espèce présenté dans l'annexe 4.1.

Travail à faire :

À partir des annexes 4.1 et 4.2 et vos connaissances personnelles, répondez aux questions suivantes :

1. *La société AFRIC INDUSTRIES peut-elle s'exonérer de sa responsabilité vis-à-vis de son client CONSTRAM ?*

2. *Quelle serait la demande en justice de la société AFRIC INDUSTRIES et contre qui peut-elle faire recours ?*

3. *Le comportement de Kamal Soubhi est-il un motif de rupture de son contrat de travail (de son licenciement) ?*

Annexe 4.1 : Les faits

La société ***AFRIC INDUSTRIES*** possède un entrepôt de stockage des produits finis à Tétouan. La société en a confié la surveillance à la société SECURINOR dans le cadre d'un contrat de prestation de service d'un an.
Samedi 17 avril 2021, Kamal Soubhi, gardien de la société SECURINOR depuis 4 ans, en service cette journée, a quitté son poste de travail, le temps de rendre visite à un cousin malade hospitalisé dans une clinique à Tanger. En rentrant le soir, vers 23 heures, Kamal Soubhi constate que plusieurs cartons de produits sont volés, d'autres sont détériorés et leur contenu irrécupérable.
La société AFRIC INDUSTRIES est dans l'impossibilité de livrer à la date prévue (lundi 19 avril 2021), un important client (la société CONSTRAM). AFRIC INDUSTRIES essaie d'obtenir de son client un délai supplémentaire, mais CONSTRAM entend mettre en œuvre l'article 15 du contrat stipulant le versement de 1 500 DH par jour de retard de livraison.

Annexe 4.2 – Règles de Droit

➔ **Extrait du code des obligations et contrats**
Article 85 : On est responsable non seulement du dommage que l'on cause par son propre fait, mais encore de celui qui est causé par le fait des personnes dont on doit répondre.
Article 268 : Il n'y a lieu à aucuns dommages-intérêts lorsque le débiteur justifie que l'inexécution ou le retard proviennent d'une cause qui ne peut lui être imputée, telle que la force majeure, le cas fortuit ou la demeure du créancier.
Article 269 : La force majeure est tout fait que l'homme ne peut prévenir, tel que les phénomènes naturels (inondations, sécheresses, orages, incendies, sauterelles), l'invasion ennemie, le fait du prince, et qui rend impossible l'exécution de l'obligation.
N'est point considérée comme force majeure la cause qu'il était possible d'éviter, si le débiteur ne justifie qu'il a déployé toute diligence pour s'en prémunir.
N'est pas également considérée comme force majeure la cause qui a été occasionnée par une faute précédente du débiteur.

➔ **Extrait du code du travail**
Article 39 : Sont considérées comme fautes graves pouvant provoquer le licenciement du salarié : […]

- l'absence non justifiée du salarié pour plus de quatre jours ou de huit demi-journées pendant une période de douze mois ;
- la détérioration grave des équipements, des machines ou des matières premières causée délibérément par le salarié ou à la suite d'une négligence grave de sa part ;
- la faute du salarié occasionnant un dommage matériel considérable à l'employeur ;
- l'inobservation par le salarié des instructions à suivre pour garantir la sécurité du travail ou de l'établissement ayant causé un dommage considérable ;
- l'incitation à la débauche ;
- toute forme de violence ou d'agression dirigée contre un salarié, l'employeur ou son représentant portant atteinte au fonctionnement de l'entreprise. […]

Travailler les chapitres de ce sujet

Prepa Help suit le programme d'ECS chapitre par chapitre : cours détaillé, méthodes, pièges, exercices et problèmes corrigés pas à pas, tirés des concours. L'essai gratuit donne accès aux chapitres offerts de ta filière, sans carte bancaire.

Chapitres liés à ce sujet

- Démarche et diagnostic stratégiques : DAS, PESTEL, cinq forces, FCS, chaîne de valeur, ressources et compétences, SWOT
- Système d'information comptable : partie double, bilan et CPC simplifiés, plan de comptes
- Obligations et contrats

Ouvrir l'essai gratuit

Scanne le code ou clique sur le bouton.

prepahelp.com/#essai

Une question sur le concours ou sur ta filière : **écrire sur WhatsApp**

Les autres années et épreuves : prepahelp.com/annales/cnaem/ecs